

Séance du 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Larralde Cécilia, adjointe au Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	13	13
		Pour : 13
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

LEIZAGOYEN Sylvie, COMET Claude, ECHINARD Emmanuel, GARAT Jean-Michel, HARIGNORDOQUY Michel, INÇABI Emile, ITHURBIDE Fabien, JAUREGUIBERRY Michel, LAGARDE Laurent, LARRALDE Cecilia, MARTICORENA Mayder, PALLEC Bernard, SANZBERRO Jean-Philippe

Procurat ion(s) :

Etai(en)t absent(s) :

MIURA LAMOTE Nathalie, IBARLUCIA Michel s'étant retiré au moment du vote

Date de la convocation
17 mars 2023

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
17 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : LARRALDE Cecilia

___/___/___

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

et publication du

___/___/___

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	713 074,40
	Réalisé :	387 416,36
	Reste à réaliser :	44 800,00

Recettes	Prévu :	713 074,40
	Réalisé :	331 524,85
	Reste à réaliser :	78 436,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	909 933,12
	Réalisé :	482 469,80
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	909 933,12
	Réalisé :	965 497,15
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-55 891,51
Fonctionnement :	483 027,35
Résultat global :	427 135,84

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à AINHOA

Le Maire Michel IBARLUCIA

Le secrétaire de séance

Cécilia Larralde

(Signature)



(Signature)



Note de présentation brève et synthétique

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le



ID : 064-216400143-20230322-D_2023_5-BF

Une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif (article L.2313-1 du CGCT) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes émises au cours de l'année 2022, il constitue l'arrêté des comptes de l'ordonnateur, le Maire.

Il est en concordance avec le compte de gestion établi par Mme la Trésorière de Cambo-Les-Bains, la comptable.

Il est soumis au vote du Conseil municipal le 22 mars 2023

- Réalisation globale (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMMUNE DE AINHOA	482 469,80	965 497,15	387 416,36	331 524,85
Total	482 469,80	965 497,15	387 416,36	331 524,85

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la commune.

La section de fonctionnement retrace la gestion courante de la collectivité

-Charges à caractère général, charges de personnel, financières etc...

-Dotations, Impôts et taxes ..

La section d'investissement expose les dépenses et recettes liés à des projets structurants

-Voirie (Réfection de voies-Sécurisation de voies par élargissement-Rénovation terrasse domaine public)

-Achat de matériel : illumination pour le quartier Dantxaria, visseuse, meuleuse etc...

-Construction d'un abri bus

-Pose de garde corps

-Diagnostic stratégique du centre bourg phase 1

-Refonte site internet et blog

-Voirie 2022

- Représentation graphique du budget principal -

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
 Reçu en préfecture le 31/03/2023
 Publié le
 ID : 064-216400143-20230322-D_2023_5-BF



Dépenses

Recettes

Dépenses

Recettes

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général : 175,36 k€
Charges de personnel : 216,49 k€
Subventions et participations : 42,37 k€
Autre : 48,25 k€

Contributions directes : 376,69 k€
Dotations et participations : 120,09 k€
Produit des services : 83,96 k€
Excédent antérieur : 330,42 k€
Autre : 54,35 k€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'équipement : 177,08 k€
Dettes : 35,39 k€
Déficit antérieur : 125,09 k€
Autre : 49,86 k€

Subventions : 53,91 k€
Dotations, fonds et réserves : 245,35 k€
Autre : 32,26 k€

- Dette -

Tableau synthétique

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

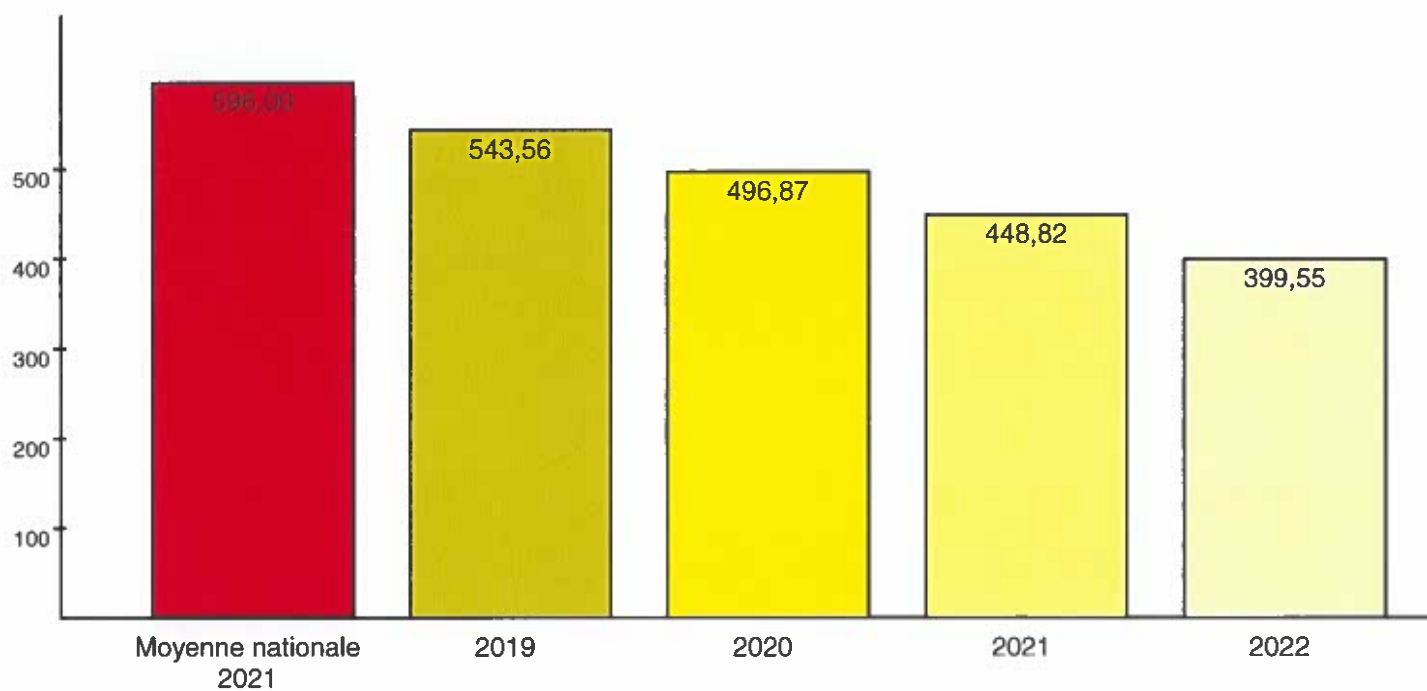
Publié le

S²LO

ID : 064-216400143-20230322-D_2023_5-BF

	Encours de la dette
COMMUNE DE AINHOA	268 095,75
Total	268 095,75

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus



- Subventions et participations versées -

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le



ID : 064-216400143-20230322-D_2023_5-BF

Subventions

Organisme	Libellé	Montant
AAPPMA NIVELLE COTE BASQUE	SUBVENTION	200,00
APAJH 64 40	SUBVENTION	100,00
ASS MONDARRAIN	SUBVENTION	350,00
ASSOCIATION ADIN GOXOA	SUBVENTION	250,00
ASSOCIATION XITOENTZAT	SUBVENTION	1 000,00
COMICE AGRICOLE CANTON USTARITZ	SUBVENTION	100,00
COMICE AGRICOLE ESPELETTE	SUBVENTION	100,00
COMITE DES FETES	SUBVENTION	2 500,00
DENEN ETXEA	SUBVENTION	100,00
GURE IRRATIA	SUBVENTION	100,00
HERRIA	SUBVENTION	100,00
IKAS BI	SUBVENTION	100,00
IZAN Association	SUBVENTION	100,00
KANALDUDEKO LAGUNAK	SUBVENTION	100,00
KANBOKO GAU ESKOLA	SUBVENTION	300,00
LA PREVENTION ROUTIERE	SUBVENTION	100,00
SECOURS CATHOLIQUE	SUBVENTION	100,00
XALBADOR KOLEGIOA	SUBVENTION	100,00
	TOTAL	5 800,00



V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 17/03/2023

Présenté par le Maire (1),
A AINHOA, le 22/03/2023



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A AINHOA, le 22/03/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2).

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A AINHOA, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président »

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...